



ÉTANCHÉITÉ DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE GAZ NATUREL

INTERVENTION / MISE EN SERVICE

N° TTG :

CLIENT		INSTALLATION (si différente du client)	
NOM, prénom : <u>LAURENT</u>		Adresse :	
Adresse : <u>RUE DE L'INDUSTRIE N° 1030 BRAINE LE COMTE</u>			
COMPTEUR		COMPTEUR ENLEVÉ (à compléter uniquement dans le cas d'un remplacement)	
Marque : <u>AGATIS</u>		Marque :	
Calibre : <u>63</u> Année : <u>2005</u>		Calibre : Année :	
Numéro : <u>21902616</u>		Numéro :	
Index : <u>22150</u>		Index :	

Relevé après 10 min : 03 Litres

Remarque : L dL

Relevé au début : 03 Litres

Débit/10 min : 0 Litres $\times 6 \rightarrow$ 0 Litres/heure

1. L'installation peut être mise en service

- ☒ Installation étanche
- ☒ Un léger manque d'étanchéité a été constaté (débit de fuite ≤ 6 l/h).
L'installation est mise en service ; cependant, le client doit impérativement et dans les plus brefs délais rechercher l'origine de la fuite sur l'installation intérieure et procéder à la réparation requise. À cette fin, il est conseillé au client de s'adresser à un installateur habilité « gaz naturel »⁽¹⁾ (Cerga).

2. L'installation ne peut pas être mise en service

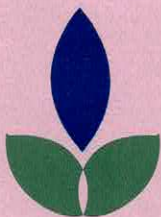
- ☐ Un manque d'étanchéité a été constaté (débit de fuite > 6 l/h).
Ce n'est qu'après la réparation de l'installation intérieure et un nouveau contrôle par un organisme de contrôle ou un installateur habilité qui signera l'attestation de conformité que le compteur pourra être ouvert.
- ☐ Une non-conformité grave avec danger immédiat a été constatée. Ce constat ne remplace pas un contrôle de conformité ultérieur par un installateur habilité « gaz naturel » ou un organisme de contrôle.
- ☐ Constat suite à un appel Odeur gaz (débit de fuite > 0 l/h)
Ce n'est qu'après la réparation de l'installation intérieure et un nouveau contrôle par un organisme de contrôle ou un installateur habilité qui signera l'attestation de conformité que le compteur pourra être ouvert.

3. Remarques

TEST OK

Établi par l'agent :	Pour réception par le client final ou son délégué :
NOM : <u>TANGA</u>	NOM, prénom :
Prénom : <u>FRANÇOIS</u>	Adresse :
Date : <u>12</u> / <u>11</u> / 20 <u>22</u>	Qualité : <u>propriétaire</u> / locataire Autres :
Signature : <u>[Signature]</u>	J'ai été préalablement informé par le GRD des dispositions en la matière et je confirme que l'installation n'a pas été modifiée depuis la fermeture du compteur ⁽¹⁾ . En signant le présent document, je reconnais expressément que le distributeur de gaz ou son représentant s'est bien assuré (conformément à l'article 48 de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971) de l'étanchéité à la pression de distribution de toute l'installation intérieure de gaz se trouvant dans l'immeuble dont l'adresse figure ci-dessus. Ma responsabilité d'utilisateur de réseau pourra être engagée en cas d'accident dont l'origine se trouverait sur l'installation intérieure. Je m'engage à faire remédier sans délais au(x) défaut(s) constaté(s).
	Signature :

⁽¹⁾ À l'ouverture du compteur d'une installation autre que nouvelle.



A 0598846

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UN COMPTEUR

Nom installateur : *U. d'An Ruysselle - Wierp*
Adresse : *13 Rue de l'Industrie*
..... *2090 Braine de Combrin*
..... *7930 A. B. G.*

Organisme de contrôle : *Elle 210 - Tact* **Inspecteur :** *M. V. 12*
Référence : *B. 12020 / 11/9/12* **Tél :** *0997 59 399*

Installation contrôlée : **Adresse :**
..... *R. de l'Industrie 11R*
..... *2090 Braine de Combrin*
Date du contrôle : *6/11/2020* **L'habitant est :** ☐ propriétaire ☒ locataire

L'« Attestation à délivrer au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant l'ouverture du compteur en application de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : ☒ est présente N° : *798 8488* ☐ n'est pas présente

Caractéristiques de l'installation :

Compteur : Classe Q_{max} : *6* m³/h Fabricant : *Atelco* N° : *213 02616* Index : *23160*
CA.
Pression de service de l'installation intérieure : *21* mbar

Appareils d'utilisation :	Type	Marque	Puissance nominale
Nombre : <i>1</i> 1	 <i>C12</i>	 <i>Chaudière Baxi</i>	 <i>24 kW</i>
..... 2		 <i>Thermomix 3 HR</i>	
..... 3			
.....		 <i>2 Chem Baxi</i>	

Conclusion : *Ratio 150 mbar*

L'installation neuve :

☒ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre**.
L'essai d'étanchéité donne satisfaction.

La nouvelle partie de l'installation :

☒ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre**.
L'essai d'étanchéité donne satisfaction.

L'installation existante :

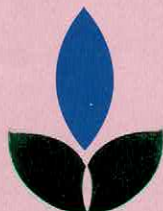
☒ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ qui étaient d'application lors de la mise en service de l'installation et **est techniquement sûre**.
L'essai d'étanchéité donne satisfaction.

(1) Les prescriptions correspondantes sont notamment les séries de normes NBN D 51 et NBN B 61 et les avis techniques Gas.be et Cerga. Ces normes et règles de l'art portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

Prescriptions appliquées

Date : *6/11/2020*

Signature de l'inspecteur de l'organisme de contrôle



A 1484488

**ATTESTATION À DÉLIVRER AU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION
DE GAZ NATUREL (GRD) AVANT L'OUVERTURE DU COMPTEUR EN
APPLICATION DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 28 JUIN 1971**

Je soussigné : Nom : Prénom :
Représentant de l'entreprise : N° de T.V.A. :
Rue : N° : 13 Boîte :
Code postal : 1630 Localité : Tél : Fax :
(en cas de sous-traitance pour le compte de l'entreprise :)
Adresse + Tél. :)

atteste formellement et garantis par la présente

installation neuve / partie neuve d'installation (barrer la mention inutile) suivant le plan ci-après

dans l'immeuble situé à : Rue : N° : 11 Boîte : Étage :

Code postal : Commune : Arrondissement :

Marque compteur : N° du compteur : 21302615

pour le compte de : Nom : Prénom :

Rue : N° : Boîte :

Code postal : Commune :

- avoir réalisé l'installation gaz conformément aux prescriptions correspondantes actuellement en vigueur, notamment les séries de normes NBN D 51 et NBN B 61 et les avis techniques Gas.be et Cerga. Ces normes et règles de l'art portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion. Seuls les appareils à gaz conformes aux normes spécifiques aux appareils au gaz naturel sont connectés à l'installation intérieure.
- avoir testé l'étanchéité de l'installation gaz.

La présente attestation doit être remise au Gestionnaire de Réseau de Distribution avant l'ouverture du compteur par celui-ci.

Réservé à l'installateur : Je déclare que je suis « Cerga-installateur gaz professionnel ». ☐ oui ☐ non Si oui : n° Cerga :	Réservé au GRD:
---	---

Date :/...../.....

Signature + nom:

Annexe(s) : ...

SCHEMA ISOMETRIQUE DE L'INSTALLATION

Indiquer les éléments suivants sur le schéma isométrique: le compteur de gaz, la tuyauterie avec la nature du matériau (Cuivre-Acier-PE), sa section et sa longueur (m), les noeuds indiqués au moyen de majuscules A, B,..., sorte d'appareils avec la marque, le type et la puissance (kW).

Ce schéma peut être remplacé par un schéma/plan qui contient au moins les mêmes données.





A 1484488

**ATTESTATION À DÉLIVRER AU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION
DE GAZ NATUREL (GRD) AVANT L'OUVERTURE DU COMPTEUR EN
APPLICATION DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 28 JUIN 1971**

Je soussigné : Nom : Prénom :
Représentant de l'entreprise N° de T.V.A. :
Rue : N° : Boîte :
Code postal : Localité : Tél : Fax :
(en cas de sous-traitance pour le compte de l'entreprise :)
Adresse + Tél. :

atteste formellement et garantis par la présente

installation neuve / partie neuve d'installation (barrer la mention inutile) suivant le plan ci-après

dans l'immeuble situé à : Rue : N° : Boîte : Étage :

Code postal : Commune :

Marque compteur : N° du compteur :

2	7	5	4	6	1	8	7	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---

pour le compte de : Nom : Prénom :

Rue : N° : Boîte :

Code postal : Commune :

- avoir réalisé l'installation gaz conformément aux prescriptions correspondantes actuellement en vigueur, notamment les séries de normes NBN D 51 et NBN B 61 et les avis techniques Gas.be et Cerga. Ces normes et règles de l'art portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion. Seuls les appareils à gaz conformes aux normes spécifiques aux appareils au gaz naturel sont connectés à l'installation intérieure.
- avoir testé l'étanchéité de l'installation gaz.

La présente attestation doit être remise au Gestionnaire de Réseau de Distribution avant l'ouverture du compteur par celui-ci .

Réservé à l'installateur :

Je déclare que je suis « Cerga-installateur gaz professionnel ».

☐ oui ☐ non

Si oui : n° Cerga :

Réservé au GRD:

.....
.....
.....
.....

Date :/...../.....

Signature + nom:

Annexe(s) : ...

SCHEMA ISOMETRIQUE DE L'INSTALLATION

Indiquer les éléments suivants sur le schéma isométrique: le compteur de gaz, la tuyauterie avec la nature du matériau (Cuivre-Acier-PE), sa section et sa longueur (m), les noeuds indiqués au moyen de majuscules A, B,..., sorte d'appareils avec la marque, le type et la puissance (kW).

Ce schéma peut être remplacé par un schéma/plan qui contient au moins les mêmes données.

